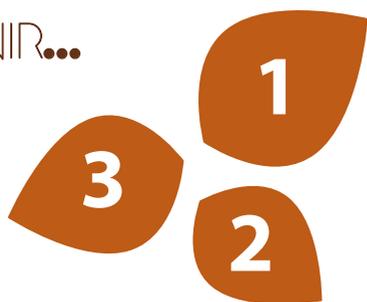


GUIDE DU TRI

Ensemble, continuons
à bien trier nos déchets !

INTRO

LES 3 POINTS ESSENTIELS À RETENIR...



LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les deux grilles tarifaires existantes sont maintenues. Compte-tenu des aspects techniques et administratifs, la collecte des ordures ménagères, le système de tri sélectif et la redevance seront harmonisés sur l'ensemble du territoire fin 2019.

LE TRI SÉLECTIF

Les deux systèmes de collecte des emballages coexistent :

Collecte en sacs jaunes en porte à porte :

Apremont, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Maché, Palluau, Saint-Étienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Penit.

Collecte en point d'apport volontaire :

Aizenay, Beaufou, Bellevigny, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne et Saint-Denis-la-Chevasse.

Les consignes de tri sont identiques pour toutes les communes.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est identique pour toutes les communes :

Pour les bourgs :

collecte hebdomadaire ou tous les 15 jours au choix.

Pour les villages :

collecte tous les 15 jours.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



STOP PUB : Pour diminuer, voire arrêter les prospectus publicitaires déposés dans votre boîte aux lettres, apposez un autocollant STOP PUB sur celle-ci. Demandez votre autocollant à la communauté de communes Vie et Boulogne.

VERRE

Sans bouchon, ni couvercle
Pots, bouteilles, bocaux



Interdit :
Bouchons
Couvercles
Capsules
Verres à boire
Ampoules
Vaiselles, faïences
Porcelaine
Pots de fleurs en terre cuite



PAPIER

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes blanches, publicité



Interdit :
Films en plastique de suremballage de journal
Papier cadeau
Enveloppe marron
Cartons
Cartonnettes





TRI SÉLECTIF

VOUS HABITEZ :

Apremont, Grand'Landes, Falleron, Maché,
Palluau, la Chapelle Palluau,
St-Paul-Mont-Penit, St-Étienne-du-Bois

VOUS UTILISEZ LES SACS JAUNES POUR TRIER :

Emballages, pots de yaourt, aluminium



Pots de yaourt, de crème fraîche



Emballages, plastiques souples



Aluminium Capsules de café

Cartonnettes, briques alimentaires



Boîtes de céréales, boîtes de gâteaux, cartonnettes de yaourts



Barils de lessive, cartonnettes de jouet ou de petit électroménager



Briques de lait, de soupe, de jus de fruits

Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles d'huile, de lait, de jus de fruits, d'eau



Bouteilles de shampoing, de bain moussant, de gel douche



Nettoyant ménager, liquide vaisselle, lessive liquide

Boîtes métalliques, aérosols et couvercles



Boîtes de conserve, canettes, boîtes à thé



Aérosols ménagers, mousse à raser, désodorisants



Couvercles en métal (de pot en verre), bouteilles de sirop



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

VOUS HABITEZ :

Aizenay, Beaufou, Bellevigny,
La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie,
Les Lucs-sur-Boulogne, St-Denis-la-Chevasse



VOUS UTILISEZ LES COLONNES POUR TRIER :

Emballages, pots de yaourt, aluminium



Pots de yaourt, de crème fraîche



Emballages, plastiques souples



Aluminium Capsules de café

Cartonnettes, briques alimentaires



Boîtes de céréales, boîtes de gâteaux, cartonnettes de yaourts



Barils de lessive, cartonnettes de jouet ou de petit électroménager



Briques de lait, de soupe, de jus de fruits

Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles d'huile, de lait, de jus de fruits, d'eau



Bouteilles de shampoing, de bain moussant, de gel douche



Nettoyant ménager, liquide vaisselle, lessive liquide

Boîtes métalliques, aérosols et couvercles



Boîtes de conserve, canettes, boîtes à thé



Aérosols ménagers, mousse à raser, désodorisants



Couvercles en métal (de pot en verre), bouteilles de sirop

Où retirer les sacs jaunes ? Dans la mairie de votre commune.

Où trouver les colonnes d'emballages ? Vous pouvez voir où se situent toutes les colonnes sur le site www.vie-et-boulogne.fr, rubrique environnement.

DÉCHETERIES

Vous disposez de **6 déchèteries** sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne. Elles sont accessibles à tous les particuliers, ayant une résidence sur le territoire, sur présentation du badge (barrière à l'entrée). L'apport de déchets maximum autorisé est de 2 m³ par jour.

Conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels sur www.vie-et-boulogne.fr

LES DÉCHÈTERIES

Aizenay

La Bobinière
(route de Maché)

Du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Les Lucs-sur-Boulogne

La Martinière
(entre la route de Beaufou et la route du Poiré-sur-Vie)

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Saint-Denis-la-Chevasse

Essiré
Lundi de 9 h à 12 h
Mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Bellevigny

Boulevard André Malraux
(Belleville-sur-Vie)

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Le Poiré-sur-Vie

La Thibaudière
(route de la Genétouze)

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Saint-Paul-Mont-Penit

Les Bruyères
(rue des Garennes de la Nation)
Lundi et mardi de 14 h 30 à 17 h 45
Mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 45

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



Perte du badge : contactez la communauté de communes Vie et Boulogne. Celle-ci vous attribuera un nouveau badge qui sera payant.

COMPOSTAGE

Déchets de jardin, de cuisine et non-alimentaires

Composter, c'est trier et recycler, chez soi, tous les déchets biodégradables de la maison et une partie des déchets verts. Vous pouvez ainsi transformer simplement et efficacement vos déchets de cuisine et de jardin en un excellent terreau naturel.



Déchets de jardin



Tontes de pelouses, tailles de haies, branchages, feuilles mortes, mauvaises herbes



Fanes de légumes



Pailles, foin, écorces d'arbres (broyées)

Déchets de cuisine



Epluchures de fruits, légumes, restes de fruits pourris ou cuits,



Marc et filtres de café, sachets de thé



Restes de repas, coquilles d'œufs

Déchets non alimentaires



Fleurs fanées



Sciure et copeaux de bois non traités, cendres de bois refroidies



Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier, papier journal

Obtenir son composteur : la communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition des habitants, gratuitement, des composteurs en plastique d'une capacité de 400 litres. Pour en bénéficier, contacter le service environnement : 02 51 31 67 33 ou environnement@vieetboulogne.fr

CONTACT

UNE QUESTION ?

Service environnement

Communauté de communes Vie et Boulogne

02 51 31 67 33 - environnement@vietboulogne.fr

24, rue des Landes, 85170 Le Poiré-sur-Vie

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

LES DÉCHÈTERIES



Un doute, une question sur le tri des déchets ?
Trivaou vous donne la réponse sur www.trivalis.fr

www.vie-et-boulogne.fr



Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. de la Gendronnière, 24, rue des Landes / 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE / accueil@vietboulogne.fr / 02 51 31 60 09

Conception : Communauté de communes Vie et Boulogne / Droits d'images : CCVB - Carine Fournier (carte) - Freepik (Designed by Zandern) - Fotolia / Impression PEFC : Imprimerie JAUFFRIT